

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 53

N°137

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 15 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni à L'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Étaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjointes au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, AUGY Thierry, BELAIR Katalyne, BOUCHA Safia, BUTT Zishan, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Alain, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GUERRIEN Marc, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Sandrine DESIR

Madame Karine FRANCLET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Secrétaire de séance : Ling LENZI

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/Service Enseignement

OBJET : Participation financière de la Ville au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Éducation nationale.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.442-5 du Code de l'éducation ;

Vu la délibération n° 219 du 25 octobre 2005, portant sur la participation financière de la ville au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Education nationale ;

Vu la délibération n° 060 du 15 mai 2019 fixant à 435 € la participation demandée à la ville pour les élèves de maternelle et à 500 € pour les élèves d'élémentaire ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il convient de déterminer la participation de la Ville pour les élèves demeurant à Aubervilliers et fréquentant les écoles élémentaires Chné'or et Notre Dame des Vertus, ainsi que l'école maternelle Notre Dame des Vertus ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

FIXE :

- la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle privée sous contrat d'association avec l'Etat, Notre Dame des Vertus à 522 euros par élève et par an, en maternelle, pour les élèves albertivillariens, soit une augmentation de 20% par élève cette année.
- La participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires privées sous contrat d'association avec l'Etat, Chné'or et Notre Dame des Vertus, à 600 euros par élève et par an, en élémentaire, pour les élèves albertivillariens, soit une augmentation de 20% par élève cette année.

Le Maire,

Karine FRANOLET

Reçu en Préfecture le : 23/10/2020
Affiché/publié le : 23/10/2020
Notifié le :
Certifié exécutoire le : 23/10/2020

